

### **Pourquoi avons-nous publié cet article ?**

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un élément manquant au dossier exhaustif de Nice-Matin paru le 16/02/2021 dans leurs colonnes. À ce titre, nous voulions apporter des informations supplémentaires aux lecteurs qui s'intéressent à l'affaire.

### **Pourquoi Marc Bozzetto a accepté de nous parler ?**

Le mis en cause dans cette affaire, Marc Bozzetto, est un ami de longue date du journaliste qui l'a interviewé et un annonceur du journal (comme plusieurs médias locaux) et à ce titre, il a bien voulu accorder une déclaration au Petit Niçois.

### **Pourquoi ne répond-il pas à toutes les charges dont il est accusé ?**

Notre journaliste a évoqué les plaintes en cours, mais Marc Bozzetto n'a pas souhaité y répondre comme nous l'avons indiqué dans l'article. Il réserve ses réponses pour le magistrat instructeur du dossier.

### **Pourquoi la parole n'a-t-elle pas été donnée aux plaignantes ?**

Encore une fois, le dossier de Nice-Matin était très complet sur ce sujet, nous voulions apporter quelque chose de nouveau sur cette affaire. Nous nous réservons bien évidemment le droit de contacter les plaignantes et/ou leurs représentants dans le cadre de futurs articles pour leur donner la parole.

### **Pourquoi ces précisions ?**

Nous considérons l'affaire bien trop grave pour chercher une quelconque polémique et nous condamnons toutes tentatives de buzz sur ce sujet. Nous respectons la présomption d'innocence et la liberté d'expression de toutes les parties concernées dans cette histoire. Il nous paraissait donc important d'apporter ces précisions.

### **La Rédaction**

### **Partager :**

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité